

La situation sanitaire qui nous a contraints de mettre fin prématurément à la saison 2019-2020, nous amène de nouveau à apporter un certain nombre d'aménagements à la nouvelle saison sportive.

Compte tenu des obligations que nous devons tous respecter jusqu'à la date du 1^{er} décembre, en fonction des informations de ce jour, la commission nationale a pris les dispositions suivantes :

1. MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES DU RESC INDIVIDUEL POUR LA SAISON 2020-2021

Consciente des contraintes sanitaires imposées aux organisateurs, la commission nationale, a pris en compte plus particulièrement les demandes de baisse des effectifs des sportifs et du public présents dans les gymnases. Ainsi le **championnat servant de sélection pour le championnat national individuel ou la coupe nationale individuel sera le championnat régional ou le championnat départemental**. Cette décision sera prise par chaque commission régionale pour le **10 janvier 2021 dernier délai**.

Si le choix de la sélection pour les compétitions nationales s'oriente vers les championnats départementaux, la commission nationale encourage fortement le maintien des championnats régionaux à une date ultérieure.

Le championnat servant de sélection pour le championnat national individuel ou la coupe nationale individuel devra se dérouler **avant le 14 mars 2021 dernier délai**.

2. DEGRES

Les cadres techniques des régions et animateurs expert sont invités à proposer du **travail de degré par vidéo**.

Dans cette optique, un twirler pourra faire réaliser une vidéo des mouvements concernant le passage d'un degré au cadre responsable de la région, afin d'obtenir la correction de ses erreurs.

Par contre le **passage de degrés** n'étant pas possible à réaliser par vidéo, il **pourra se faire jusqu'à la veille de la date du championnat servant de sélection** pour le championnat national individuel.

3. JUGES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Les **formations de nouveaux juges commencées avant le reconfinement** seront menées à leur terme en utilisant les moyens **visio et vidéo**.

Pour les recyclages et formations qui étaient **programmées postérieurement au 29 octobre 2020** :

- Les **recyclages** se dérouleront par **visio** accompagnés éventuellement de **travail personnel**.
- Pour les régions qui n'ont pas commencé la **formation de nouveaux juges, liberté est laissée au formateur local** d'organiser ou non cette formation par visio. Les personnes souhaitant impérativement suivre la formation juges devront prendre contact avec la formatrice régionale afin d'envisager une formation avec une région voisine, si le planning est compatible.
- L'**examen juges** est reporté au **17 janvier 2021**.

La commission nationale reste attentive aux dispositions administratives qui seront prises dans les jours, les semaines et les mois à venir, afin de prendre les meilleures dispositions face à l'évolution des obligations.

Nous espérons, souhaitons et ferons tout pour que la saison puisse se poursuivre avec la réalisation de l'ensemble des compétitions et championnats, le twirling étant par définition un sport.

Il n'est pas question non plus de laisser nos associations, nos twirlers, nos cadres, nos juges et notre public dans l'inaction. Notre but est de nous retrouver au plus vite et dans les meilleures conditions.

En cette attente, nous comptons sur vous pour suivre rigoureusement les gestes barrières et consignes pour endiguer la covid-19, ceci permettra de se retrouver au plus vite.

Bien cordialement

Yves LAMBERT
Responsable de la
commission nationale de Twirling